



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **21 juin 2022** à 18:00 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Jean Dallaire
Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Tony Gilbert
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - Vincent Nadeau

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 17 juin 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, la maire déclare la séance ouverte.

2022-06-99

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - SUJETS À DISCUTER**
 - 3.1 - Vente des terrains - Rue Principale**
 - 3.2 - Traçage des lignes - Rangs Fernand Bégin et Langevin**
- 4 - VARIA**
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - SUJETS À DISCUTER

2022-06-100

3.1 - Vente des terrains - Rue Principale

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à la vente des terrains situés sur la rue Principale, soit les lots 6 504 953, 6 504 952 et 6 504 951;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçue de monsieur Marc-André Boucher pour les lots 6 504 952 et 6 504 951 au montant de 44 000.00\$ plus taxes si applicables;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçue de monsieur Pierre Bélanger pour le lot 6 504 953 au montant de 21 000.00\$ plus taxes si applicables;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean Dallaire, appuyé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les offres d'achats pour lesdits lots aux montants offerts;

D'autoriser la directrice générale à signer les documents relatifs à la promesse de vente.

Que monsieur François Morin, maire, et madame Maryse Nadeau, directrice générale, soient autorisés à signer les documents notariés.

Adopté

2022-06-101

3.2 - Traçage des lignes - Rangs Fernand Bégin et Langevin

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder au marquage de lignes de rues sur les rangs Fernand Bégin et Langevin;

CONSIDÉRANT que le produit utilisé est de la peinture latex courte durée 10204;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de deux (2) firmes de marquage, soit :

- Durand Marquage et Associés Inc.: 5 000.00 \$ plus taxes
- Lignco : 5 962.50 \$ plus taxes

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de la firme Durand Marquage et Associés Inc. no 2022060601 datée du 6 juin 2022 au montant de 5 000.00 \$ plus taxes.

Adopté

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-06-102

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 18h15

François Morin, maire

Maryse Nadeau, dir. gén. & sec.